

Avis aux étudiants

Paiement de la deuxième tranche des frais d'inscription

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants que le paiement de la deuxième tranche des frais d'inscription doit être effectué dans un délai qui ne doit pas dépasser

le 08-05-2026 .

Les étudiants concernés sont invités à régulariser leur situation avant cette date.

A défaut , L'étudiant ne peut en aucun cas passer les examens de la session Mai 2026 ni soutenir sa mémoire de fin d'étude (pour les étudiants de la 3ème année).

L'administration